

Recommandation à l'intention du Conseil, de la Commission ou de la vice-présidente de la Commission / haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité sur l'évolution de la situation géopolitique en Asie orientale et la nécessité d'une coopération plus étroite avec les partenaires qui partagent les mêmes valeurs dans la région

2025/2169(INI) - 07/07/2026 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 542 voix pour, 37 contre et 79 abstentions, une recommandation à l'intention du Conseil, de la Commission et de la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité sur l'évolution de la situation géopolitique en Asie orientale et la nécessité d'une coopération plus étroite avec les partenaires qui partagent les mêmes valeurs dans la région.

Présence et visibilité de l'Union

Le Parlement a recommandé d'intensifier l'orientation stratégique, la présence et la visibilité de l'Union en Asie orientale, ainsi que le dialogue et la coopération avec celle-ci, dans le but d'éviter toute dynamique de confrontation entre blocs et de **contribuer à la paix, à la stabilité régionale, à la sécurité, à la prospérité et au développement durable**, en s'appuyant sur la promotion de la démocratie, du multilatéralisme, de l'état de droit, des droits de l'homme, d'un système commercial fondé sur des règles, de l'intégrité territoriale et du droit international.

Partenaires partageant les mêmes valeurs

Le Parlement a recommandé d'approfondir la coopération avec les partenaires de la région partageant les mêmes valeurs, en particulier **le Japon, la République de Corée et Taïwan, ainsi les pays de l'ASEAN**, afin de relever les défis communs dans des domaines tels que la coercition économique, les mesures arbitraires de contrôle des exportations, les politiques et pratiques non conformes aux principes du marché, la résilience démocratique, la transition écologique, la cybersécurité, les menaces hybrides, la protection des infrastructures critiques, notamment les câbles sous-marins et les plateformes portuaires et logistiques, la sécurité maritime et spatiale, la non-prolifération et les technologies de défense émergentes (drones).

La recommandation a insisté sur la nécessité:

- de faciliter une **coopération militaro-industrielle structurée** avec des partenaires partageant les mêmes valeurs et d'établir des partenariats respectifs en matière de sécurité axés sur l'interopérabilité, le développement et l'acquisition conjoints de technologies de défense, la sécurité des chaînes d'

approvisionnement et la recherche et le développement communs dans les domaines de l'aviation et des drones;

- de **renforcer la coopération** pour garantir l'existence de chaînes d'approvisionnement sûres, durables et diversifiées pour les semi-conducteurs, les batteries et les matières premières critiques, notamment grâce à la traçabilité, au recyclage, à l'économie circulaire et à des normes élevées en matière d'environnement et de travail.

Le Parlement a également recommandé de:

- continuer à coopérer de manière pragmatique avec la **Chine** sur les défis mondiaux, compte tenu du rôle toujours plus important que joue la Chine dans la paix et la stabilité mondiales, en particulier dans le contexte de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et de l'instabilité persistante au Moyen-Orient;

- consolider l'accord de partenariat stratégique entre l'Union et le **Japon** et leur partenariat en matière de sécurité et de défense; il importe d'approfondir encore le partenariat de vues ancrées dans des valeurs partagées, à la fois sur le plan bilatéral, mais aussi dans des contextes multilatéraux;

- faire progresser la mise en œuvre du **partenariat UE-République de Corée** en matière de sécurité et de défense, en favorisant la coopération pratique dans les domaines de la sûreté maritime, de la non-prolifération, de la cybersécurité, de la lutte contre le terrorisme et de la gestion des crises;

- faire progresser les efforts conjoints avec des partenaires partageant les mêmes valeurs en Asie orientale pour faire face à l'intensification des liens entre la Russie et la **République populaire démocratique de Corée** (RPDC), y compris son soutien au renforcement des capacités nucléaires et balistiques de la RPDC et la réticence de la Chine à l'empêcher, ainsi que pour réagir aux liens entre les programmes nucléaires de la RPDC et de l'Iran.

Taiwan

Le Parlement a recommandé:

- de mettre en place un **cadre de coopération UE-Taïwan structuré et complet**, axé sur les technologies critiques telles que les semi-conducteurs et l'intelligence artificielle, la résilience de la chaîne d'approvisionnement, la cybersécurité, les mesures de lutte contre la désinformation, la sécurité maritime, la santé publique, la protection civile et la connectivité sécurisée, ainsi que la résilience démocratique, sociale et énergétique et la préparation aux catastrophes;

- de rappeler que Taïwan est un **partenaire démocratique majeur de l'Union** dans la région indopacifique et d'approfondir encore le dialogue UE-Taïwan sur le commerce et les investissements en vue de lever les obstacles à l'accès au marché et de renforcer la sécurité juridique pour les investisseurs de l'Union;

- de réaffirmer l'importance **de la paix et de la stabilité** dans le détroit de Taïwan en s'opposant à toute modification unilatérale coercitive du statu quo; tout différend doit être résolu pacifiquement par le dialogue, conformément au droit international et dans le respect de la volonté du peuple taïwanais.

Sécurité économique

Le Parlement a recommandé de souligner l'importance des instruments de sécurité économique de l'Union pour **lutter contre les pratiques économiques coercitives** et préserver une concurrence loyale, y compris l'instrument anticoercition, des mécanismes efficaces de filtrage des investissements directs

étrangers et des régimes de contrôle des exportations. Il a également recommandé de veiller à ce que tout futur accord économique ou sectoriel avec des partenaires partageant les mêmes valeurs dans la région soit un **partenariat mutuellement bénéfique** qui aille au-delà d'objectifs économiques et de sécurité, et comprenne également des engagements forts en matière de droits des travailleurs, de protection de l'environnement et de développement de chaînes de valeur propres et durables.

La recommandation a souligné le rôle déterminant de l'ASEAN, qui contribue à garantir la stabilité et à favoriser l'intégration sociale et économique.